



Mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Présents : M. BEGUERY, Maire – Mmes MATHIEU, Mrs CLAPPAZ, FARRUGIA, Adjoint(e)s Mmes BOURGEOIS, CANNIERE, DESPRES, FAVAND, ROLIN, ROURE - Mrs BARONI, BLIGNY, DOLLE, GAILLARD, MINUTILLO.

Pouvoirs : Mmes LAMY, LE MENESTREL, CARBONNE, CARRE, LACHARTRE, SPALANZANI - Mrs BONNET, BECHET, FONTAN, GADELLE, GUILLAUD, PINERI.

Monsieur Arslan SOUFI, Directeur Général des Services, assiste également à cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

ooo

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une sixième et une septième délibération : la première concernant la mise en œuvre du 1% artistique pour la Médiathèque St-Exupéry et la seconde concernant notre renouvellement de partenariat avec l'Association AGIL pour une médiation sociale en soirée : accord unanime du Conseil municipal.

Pierre BEGUERY lit le message de remerciement adressé par la famille EYMERY aux actuels et anciens conseillers municipaux de Montbonnot-Saint-Martin.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2019

I. Désignation des Jurés d'Assises 2020

Rapporteur : Pierre BEGUERY

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder publiquement à partir de la liste électorale de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN au tirage au sort de **DOUZE** noms pour la désignation de QUATRE Jurés électeurs de notre Commune.

La population définie lors du dernier recensement est de 5 577 habitants pour MONTBONNOT-SAINT-MARTIN.

Etre juré d'assise n'est possible que pour les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle elles seront amenées à siéger. Ainsi ne seront pas retenues les personnes nées après le 1^{er} janvier 1997.

Le tirage au sort doit être le triple du nombre de Jurés arrêté par Monsieur le Préfet de l'Isère pour la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN.

Il est procédé au tirage au sort conformément aux instructions de Monsieur le Préfet.

N°	Commune	N° Electeur	NOM	Prénom	Date de naissance
1	Montbonnot-Saint-Martin	7	ALBERTO	Marie-Claire	30/07/1976
2	Montbonnot-Saint-Martin	213	CHETRIT	David	06/10/1938
3	Montbonnot-Saint-Martin	295	EMIN épouse WOHLSCHLEGEL	Marcelle	26/11/1949
4	Montbonnot-Saint-Martin	292	ESCALLIER	Robin	28/07/1996
5	Montbonnot-Saint-Martin	367	FACOMPRESZ	Isabelle	28/04/1969
6	Montbonnot-Saint-Martin	331	FONTANA	Vincent	10/06/1968
7	Montbonnot-Saint-Martin	459	MOULIN	Isabelle	25/04/1963
8	Montbonnot-Saint-Martin	597	MOULIN	Sébastien	22/05/1986
9	Montbonnot-Saint-Martin	729	PERRIER	Hubert	16/04/1939
10	Montbonnot-Saint-Martin	715	ROS-ALCARAZ épouse BOUVET	Marie	01/11/1937
11	Montbonnot-Saint-Martin	786	TOGNAN	Muriel	04/03/1968
12	Montbonnot-Saint-Martin	922	VERON	Christophe	31/01/1976

II. Décision Modificative n°1 – Budget Principal 2019

Rapporteur : Jean-François CLAPPAZ

Afin de pallier un dépassement budgétaire sur 2 opérations d'investissement « cheminement piéton Noyeraie/RD11 » & « construction accès Art'Monia », il convient de prendre une DM pour autoriser les mouvements budgétaires qui suivent :

- Le compte 2313–2016-02-V « cheminement piéton Noyeraie/RD11 » est augmenté de 50 000 Euros.
- Le compte 2313–2018-03-V « construction accès Art'Monia » est augmenté de 38 000 Euros.
- Le compte 2315-2012-03-V « aménagement secteur Moulin/Enfer » est minoré de 22 918.53 Euros.
- Le compte 2313-2015-02-B « aménagement parc des loisirs » est minoré de 49 772.98 Euros.
- Le compte 2315-2018-02-V « enfouissement réseaux Tartaix & Moulin » est minoré de 15 308.49 Euros.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

III. Convention de dépôt entre la commune et le fonds de dotation MICA (Montbonnot Innovation Culture Art) – Œuvre « Multi houle d'intention »

Rapporteur : Jean-Michel DOLLE

Le rapporteur présente aux membres du Conseil municipal une convention de dépôt. Ce document a pour objectif de fixer les modalités d'entretien et de garde de l'œuvre d'Art « Multi houle d'intention » implantée pour le moment dans le hall d'entrée de la Maison des Arts.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

IV. Projet humanitaire – Subvention de 400 € - Scouts et Guides de France Groupe Meylan/Montfleury

Rapporteur : Marie-Béatrice MATHIEU

Une subvention a été sollicitée par les scouts et guides de France, Meylan/Montfleury, dans le cadre d'un projet humanitaire au Pérou. Cette équipe de 6 jeunes (5 filles et 1 garçon) va se rendre pendant l'été dans la ville de Trujillo au sein de l'association Hilo Rojo. Leur projet : animer un centre éducatif pour enfant et participer à divers projets de reconstruction.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

V. Projet humanitaire – Subvention de 400 € - Scouts et Guides de France Groupe St Joseph

Rapporteur : Marie-Béatrice MATHIEU

Une subvention a été sollicitée par les scouts et guides de France, groupe St Joseph, dans le cadre d'un projet humanitaire.

L'équipe des scouts et guides de France souhaite réaliser un projet solidaire avec des Scouts Camerounais. Il consiste en la réhabilitation de deux salles de classe du village de Lolodorf. Ils feront en parallèle de l'animation et de la sensibilisation auprès des enfants du village sur l'importance de l'éducation, du soutien scolaire et d'une bonne hygiène corporelle.

Le Conseil municipal à la majorité (1 abstention) de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

Ces deux délibérations ont suscité des échanges entre élus et rapporteur :

Combien de jeunes de Montbonnot sont partie prenante de ce projet ?

Les autres communes « impliquées » par le projet versent-elles des subventions ? A quelle hauteur ? Y aura-t-il une présentation devant les élus (retour d'expérience).

Réponse : des jeunes de Montbonnot participent à chacun de ces projets, la commune a déjà versée de telles subventions préalablement et a toujours souhaité avoir un retour d'expérience de ces voyages et échanges humanitaires.

VI. Médiathèque Saint-Exupéry – Mise en œuvre du 1 % artistique

Rapporteur : Pierre BEGUERY

Le rapporteur rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que dans le cadre de la construction de la médiathèque « Saint-Exupéry » et des subventions attribuées par les services de l'État (DRAC), il est demandé à la commune de mettre en œuvre le 1 % artistique.

En effet, en application de la circulaire du 16 août 2006 relative à l'obligation de décoration des constructions publiques, les collectivités doivent investir 1 % du coût consacré à une construction publique au stade Avant-Projet Détaillé, dans la réalisation ou l'acquisition d'une œuvre d'art.

Préalablement à toute démarche, il est nécessaire d'acter le montant consacré à l'acquisition de l'œuvre, de créer un comité artistique qui devra établir le cahier des charges de l'œuvre d'art, de sélectionner un, deux ou trois artistes qui devront réaliser une esquisse de l'œuvre et enfin retenir et suivre la réalisation de cette dernière.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De consacrer 28 690 € hors taxes représentant 1 % de 2 869 000 € hors-taxes du coût de construction de la Médiathèque au stade APD (montant maximum).
- De créer le comité artistique ainsi constitué :

Membres avec voix délibérative :

P. BEQUERY
D.BONNET
A.M. SPALANZANI
G. FARRUGIA
J.M. DOLLE

Membres avec voix consultative :

Mme MICOUD – directrice de la médiathèque,
Mr CHAPUIS - architecte de la médiathèque,
Mme ROYER - architecte de la médiathèque,
Mr LANGENIEUX VILLARD - Conseiller régional et vice-président de la Communauté de Communes du Grésivaudan à la Culture.

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan pour un montant de 5000 € conformément au plan de financement maximum suivant :

Dépense	€ HT	recette	€ HT
Indemnisation des artistes	3 000.00	Subvention CC le GRESIVAUDAN	5 000.00
Réalisation d'une œuvre d'art	25 690.00	Auto financement MSM	23 690.00
TOTAL	28 690.00	TOTAL	28 690.00

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal à la majorité (1 abstention) de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

VII. Renouvellement du partenariat avec l'association AGIL pour une « médiation sociale en soirée » sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin**Rapporteur : Gilles FARRUGIA**

Le rapporteur précise que l'association AGIL a pour objectif de mettre en œuvre des projets en partenariat avec les communes, au bénéfice du mieux-être des populations, jeunes et adultes, dans leur environnement : famille, quartier, communes...

Il s'agit d'instaurer, par une forte présence dans les quartiers, la mise en place d'une équipe de médiateurs sociaux qui interviendront en soirée.

Ce service sera une réponse apportée aux habitants (jeunes et adultes) pour lutter contre :

- Le sentiment d'insécurité,
- Les dégradations,
- Les squats répétés dans les espaces publics et privés de la commune,
- Le sentiment d'isolement et d'abandon de certains habitants,

Cette action a pour but d'améliorer le climat social, de tendre vers plus de tranquillité publique, de favoriser de meilleurs échanges entre les habitants, et d'assurer ainsi une meilleure cohésion sociale se traduisant par :

- Moins de vandalisme, une baisse des coûts d'entretien, une meilleure maîtrise des charges locatives,
- Une diminution des actes d'incivilités, grâce à une plus grande présence.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance publique à 21 h 45.

Le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : **mardi 25 juin 2019 à 20h30.**

La Secrétaire,
Marie-Béatrice MATHIEU



Le Maire,
Pierre BEGUERY



PBY/AS/MBM/MC/SG – le 03.06.2019